

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TELEPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTES POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d' —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Autour de la nouvelle offensive contre le franc : pourquoi a-t-elle été déclenchée ? Nous devons garder confiance. — L'opinion étrangère reste optimiste quant à un redressement prochain. — Le troisième cabinet Theunis. — L'abolition du califat et ses répercussions en Orient.

Ainsi, une offensive formidable est lancée contre le franc : on tente de compromettre d'une manière irrémédiable la situation financière de notre pays.

Une fois de plus, on l'a vu, la finance internationale et l'Allemagne se donnent la main pour cette entreprise quasi-satanique.

Pour nous, Français, la question est fort simple ; elle peut se résumer ainsi : devons-nous perdre courage, lâcher pied et nous abandonner à l'espoir de fatalité décevante qui nous accable ? Ou bien devons-nous persévérer dans notre attitude de défense énergique ?

Cette façon de présenter le problème est, dira-t-on, bien brutale.

Non ! Car de deux choses l'une : ou bien nos efforts sont condamnés à rester vains, et alors nous n'avons qu'à nous abandonner au destin contraire ; ou bien nos efforts doivent tôt ou tard connaître le succès, et alors il s'agit de les multiplier, de les intensifier, pour qu'ils triomphent plus sûrement.

Aussi bien, la situation est-elle en fait, aussi grave, aussi critique qu'elle semble ?

Nous ne le pensons pas.

Que signifie au demeurant la nouvelle chute de notre monnaie ? Traduit-elle ce fait que notre résistance a fléchi et que, bientôt, elle va cesser définitivement ?

Mais qui oserait soutenir une pareille thèse ?

Nous pensons plutôt que nous assistons à un suprême effort de nos adversaires pour nous briser.

Nous pensons qu'ils jouent littéralement leur dernière carte.

Comment ne pas voir que les circonstances favorisent cette sorte de ruse frénétique de la finance germano-internationale ?

N'est-ce pas l'heure où les experts vont parachever leurs conclusions ? Une nouvelle dégringolade du franc ne risque-t-elle pas d'influencer les dires experts ?

N'est-ce pas l'heure où le Sénat va discuter les projets du Gouvernement ? Alors, nos ennemis caressent l'espoir que la chute de notre monnaie pourra stimuler l'opposition sénatoriale, empêcher le vote des projets soumis et par cela même empêcher la France de se sauver elle-même.

Pour nous, aucun doute n'est permis : nos adversaires viennent de lancer leur dernière vague d'assaut.

La violence même de l'attaque doit nous convaincre qu'elle est comme désespérée.

Et c'est pourquoi nous conservons notre confiance pleine et entière en un prochain rétablissement de notre situation financière.

A une condition, toutefois : que nous ne tombions pas dans le piège qui nous est tendu et que le Sénat vote sans délai les mesures de salut public que suggère le Gouvernement.

Et comment perdriions-nous confiance alors que nos amis de l'extérieur conservent, eux, tout leur optimisme en un redressement de la situation de notre pays ?

Ainsi, l'*Evening Post* écrit : « Il n'est pas possible que les mesures énergiques prises par M. Poincaré n'arrêtent pas la chute du franc. Pour l'application de ces mesures, M. Poincaré a derrière lui tous les Français patriotes, qui réalisent que la dépréciation de leur monnaie n'est qu'un épisode de l'éternelle lutte contre les Allemands. Sénateurs et députés peuvent tenter de la renverser pour des raisons de politique intérieure. Mais, qu'il s'en aille ou qu'il reste, il aura accompli la plus belle des tâches : c'est grâce à son occupation de la Ruhr que l'Allemagne a enfin compris qu'elle avait perdu la guerre et qu'elle devait payer. »

La *New-York Tribune* est plus optimiste encore ; elle déclare : « Ce sera le mérite de M. Poincaré que, dans la période critique

que nous traversons, il n'a pas un instant faibli. C'est à lui qu'on doit la réunion du comité Dawes et les conclusions de ce comité paraissent devoir être un triomphe extraordinaire pour M. Poincaré et pour le point de vue français. Jamais, depuis novembre 1918, la victoire complète n'a été si proche des alliés. »

Retenons ces dernières lignes. Puissent-elles être méditées et entendues par ceux qui doutent.

Nous sommes également convaincus que la « victoire complète n'a jamais été si proche » Et c'est même, nous l'avons dit ce qui explique la vivacité de l'attaque.

Naguère aussi, sur les champs de bataille, aux heures où elle sentit la victoire s'éloigner à jamais de ses drapeaux, l'Allemagne attaquait avec furie... Et ce fut pour s'écrouler tout d'un coup.

Demain sur le terrain financier il en sera de même.

A côté de la partie presque décisive qui se joue contre la France, combien les autres événements apparaissent secondaires !

Pourtant, il n'est pas sans intérêt pour nous que M. Theunis reprenne la direction des affaires belges, après une crise gouvernementale qui n'a pas duré moins de douze jours.

Le dénouement nous plaît.

N'est-ce pas, sinon à cause de nous, du moins en fonction de nous, que M. Theunis avait été renversé ?

A cette raison s'en ajoutent d'autres : la Belgique se trouve dans une situation identique à la nôtre, vis-à-vis de l'Allemagne d'abord (réparations et sécurité), ensuite vis-à-vis des conditions financières.

Comme hier sur les champs de bataille, les deux pays France et Belgique sont aujourd'hui étroitement solidaires dans les mêmes difficultés. Mais demain, ils triompheront ensemble.

Ceux-là seuls pourront regretter qu'un véritable ami de France garde le pouvoir à Bruxelles qui spéculent déjà sur l'isolement de notre pays.

Cet isolement ne se produira pas et M. Theunis, on peut en être assuré, restera inébranlablement à nos côtés.

D'ailleurs, cette tactique n'est-elle pas l'un des meilleurs gages du dénouement final ?

En Orient, l'abolition du califat par l'Assemblée Nationale d'Angora a eu la double répercussion que nous pouvions prévoir.

D'une part, un nouveau calife, cher à la Grande-Bretagne, — celui-là même que nous annonçons : le roi Hussein — s'est proclamé calife.

D'autre part, le monde musulman dans son immense majorité a accueilli fort défavorablement la double nouvelle de la décision d'Angora et de la désignation d'un calife arabe.

Pour nous cette effervescence est un enseignement : la France — pas plus d'ailleurs que l'Angleterre — n'avait à s'immiscer dans cette question du califat.

Elle a sagement fait en restant spectatrice, l'Islam tout entier lui saura gré de son désintéressement.

INFORMATIONS

La Russie des Soviets

Le Vatican n'est pas disposé à la reconnaissance

Au Vatican, on déclare dénuée de fondement la nouvelle suivant laquelle le saint-siège serait sur le point de reconnaître le gouvernement des Soviets.

On ajoute que le saint-siège a eu avec Moscou les contacts nécessaires pour assurer le fonctionnement de ses œuvres de secours et protéger autant que possible les catholiques russes, mais qu'il ne fut jamais question de reconnaître le gouvernement des Soviets.

On sait bien que celui-ci serait loin d'être insensible à une reconnaissance de la part du saint-siège, mais on fait observer que le fait est bien différent de celui qui fut affirmé, à savoir que le Vatican est sur le point de le reconnaître.

Les relations avec la Chine

On mande de Riga à l'agence Reuter que le représentant de la Russie à Pékin a adressé à la Chine une

note catégorique, lui déclarant que pour tout ce qui concerne le secteur chinois de l'Est, qui appartenait autrefois à la Russie, elle ne pouvait pas agir sans se mettre en rapport avec le représentant de la Russie à Pékin et qu'en aucune circonstance, elle ne pouvait agir indépendamment de ce représentant sans entraîner les conséquences les plus graves.

Le journal *Isvestia* écrit, de son côté, que la Russie entend ne plus être considérée comme une quantité négligeable en Extrême-Orient.

La Grèce renouvellerait les rapports

L'agence Reuter annonce que, selon des renseignements de source officielle russe, le ministre de Grèce à Berlin a informé l'ambassade des Soviets à Berlin que la Grèce désirait reprendre des relations diplomatiques et consulaires avec le gouvernement des Soviets et qu'elle reconnaissait celui-ci de jure.

En réponse, le gouvernement soviétique a adressé au gouvernement hellénique une note dans laquelle il accepte la reprise des relations diplomatiques et le règlement à l'amiable de toutes les questions en suspens.

Un livre bleu anglais

Le premier ministre anglais a annoncé à la Chambre des communes qu'au sujet de la publication d'un Livre bleu sur les négociations diplomatiques et le règlement à l'amiable de toutes les questions en suspens.

Le département de la Seine a consommé à lui seul pour 33.445.150 fr. de tabacs, contre 23.977.759 fr. en février 1923, d'où il ressort une augmentation de 9.467.391 francs.

Depuis le 1^{er} janvier 1924, les recouvrements de la régie représentent 222.301.000 fr., contre 258.679.000 francs. La consommation a donc augmenté de 36.378.000 fr. en deux mois, ce qui est un résultat encourageant.

Ajoutons que les allumettes ont produit 9.649.000 francs en février seulement contre 9.389.000 francs en février 1923. Le progrès, est, ici de 260.000 francs.

Mais pour les deux premiers mois, il n'a été encaissé, sur la vente des allumettes et briquets, que 11.853.000 francs, contre 13.169.000 francs. Il y a donc, finalement, une diminution sur ce chapitre de 1.316.000 francs.

Une interpellation sur la spéculation sucrière

M. Barthe, député de l'Hérault, a déposé une demande d'interpellation sur les mesures que le ministre du commerce compte prendre pour mettre un terme à la spéculation que pratiquent la sucrerie et la raffinerie sur les stocks existants à l'abri de la dépréciation du franc et au mépris de la règle de la vente au prix normal.

Tirages financiers

Fonciers et communales 1917

Le n° 1.413.960 est remboursable par 250.000 fr.

Le n° 652.911 sera remboursé par 50.000 fr.

Le n° 355.896 sera remboursé par 25.000 fr.

Les deux n° suivants sont remboursables par 5.000 fr. : 65.868, 164.346.

Dix n° sont remboursables chacun par 1.000 fr.

Cinquante n° sont remboursables chacun par 500 fr.

Communales 5 1/2 0/0 1920

Le n° 941.594 est remboursable par 200.000 fr.

Le n° 4.853 est remboursable par 100.000 fr.

Le n° 1.330.161 est remboursable par 50.000 fr.

Le n° 1.936.953 est remboursable par 10.000 francs.

Les deux n° suivants sont remboursables chacun par 5.000 fr. : 1.612.966, 1.744.736.

Trente n° sont remboursables chacun par 1.000 francs.

Chambre des Députés

Séance du 11 mars 1924

MATIN

La Chambre discute le projet relatif à la cession de la ville de Nérès de l'établissement thermal de cette ville. Le projet est soutenu par M. Delcloux, député, maire de Nérès. M. Ignace voudrait que l'Etat exploitât cet établissement. Il dépose dans ce sens un amendement qui est repoussé. Le projet est voté.

La Chambre discute le projet approuvant la convention passée entre l'Etat et la Cie générale transatlantique

pour assurer le service maritime postal entre le Havre et New-York. M. Bouisson demande l'ajournement du projet. M. Rio combat l'ajournement qui est repoussé par 310 voix contre 203.

soir

La Chambre reprend la discussion du projet de loi ayant pour objet de modifier les articles 419 et 420 du Code pénal et d'instituer la déclaration obligatoire des ententes commerciales ou industrielles. M. Klotz soutient un amendement tendant à frapper tous ceux qui ont relevé ou tenté de relever les cours antérieurement établis ou les prix précédemment pratiqués d'une denrée ou d'une marchandise quelconque de consommation ou d'usage courant. Certains commerçants, dit M. Klotz, ont majoré ouvertement de 25 0/0 leurs prix en prévision du vote du double décime.

M. Bertrand dit qu'avec les impôts nouveaux, un commerçant qui fait 100.000 fr. d'affaires ne paiera pas plus de 450 fr. d'impôts supplémentaires.

Un amendement de M. Lesaché tendant à maintenir les dispositions relatives à la répression du délit de coalition est discuté. M. Barthe proteste contre la spéculation sur les sucres. Les sucriers vendent 430 fr. ce qu'ils ont payé 220 fr. aux betteraviers : les sucres sont entre les mains de 3 ou 4 patrons. M. de Moro Giafferi dépose un amendement pour frapper les coalitions. La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La Chambre discute un projet de loi tendant à exonérer de l'impôt général sur le revenu les intérêts des bons du trésor. Ce projet est voté par 425 voix contre 135.

Une demande d'interpellation de M. Paul-Boncour contre la perquisition effectuée à la Fédération des fonctionnaires est ajournée par 370 voix contre 198.

CHRONIQUE LOCALE

Les républicains socialistes et le cartel

Nous avons rapporté que nombre de radicaux-socialistes se refusaient à participer aux cartels dits de « gauche », parce qu'ils ne voulaient point pactiser avec les révolutionnaires, partisans de la lutte de classe et de la dictature du prolétariat.

Mais voici un geste non moins significatif.

Les groupements républicains socialistes de la banlieue de Paris, dans une réunion qu'ils ont tenue dimanche, ont donné mandat au bureau fédéral de se mettre sans délai en relations avec les autres fractions du parti républicain pour régler la constitution d'un cartel en vue des élections législatives.

Jusqu'ici rien que de très normal. Mais là où les choses deviennent intéressantes, c'est lorsque, dans l'ordre du jour voté à l'unanimité, nous découvrons la déclaration suivante :

« Considérant que ce serait faire œuvre vaine et dangereuse que d'adhérer à des combinaisons électorales avec des groupements politiques décidés à continuer dans l'avenir l'attitude d'opposition systématique qu'ils ont pratiquée dans le passé à l'égard de tous les gouvernements républicains ;

« Le congrès décide qu'en aucun cas la Fédération ne saurait donner son appui et son concours à une liste où figureraient des candidats appartenant à des partis ayant établi comme un principe le refus du vote du budget. »

Quels sont donc ces « groupements politiques d'opposition systématique » ?

On ne saurait s'y tromper : ce sont les partis socialistes révolutionnaires, internationalistes et à plus forte raison les communistes.

Ne trouvez-vous pas que le refus des républicains socialistes de la Seine de pactiser avec d'autres socialistes mérite d'être retenu ?

Ainsi on peut être socialiste et honnir la révolution, les violences de toutes sortes.

On peut être socialiste et, en même temps, aimer la liberté, respecter les droits de l'individu, tous les

droits, y compris celui de propriété. Cette constatation pourra surprendre certains esprits.

Mais s'il est heureux qu'elle ait été faite, il ne s'en suit pas que ce soit une découverte.

Tous ceux qui sont familiers des doctrines sociales savent que, à côté du socialisme allemand proné par Karl Marx, il y a un socialisme français, héritier direct de la Révolution de 89 et qui repose sur les principes même de cette révolution : liberté, droits de l'individu.

Le socialisme marxiste est la doctrine de la lutte, de la haine des classes et de la dictature ; il tend à brimer l'individu, à le dépouiller de tout. C'est de lui que relève aujourd'hui le bolchevisme russe ; mais tous les socialistes internationalistes en dérivent également.

Le socialisme français a été littéralement étouffé par la poussée formidable du socialisme allemand, parce que cet évangile de la violence flattait les appétits des masses.

Mais, le socialisme français a aussi ses fidèles ; il se souvient que la Révolution fut faite pour secouer toutes les tyrannies, toutes les dictatures, pour assurer le règne de la liberté.

Avec tous les républicains, les socialistes de la tradition française n'oublient pas et ne renient pas les principes de 89. Ils veulent le progrès de tous, particulièrement de la classe ouvrière, mais dans l'ordre et non par l'anarchie.

Dans ces conditions, on s'explique fort bien la décision des républicains socialistes de la Seine de se refuser à des « combinaisons électorales » avec les socialistes révolutionnaires.

Mais que vont penser de ce geste de loyale indépendance, tous ceux qui n'hésitent pas à pactiser avec les adversaires même de leur programme pour réaliser une « combinaison électorale » ?

M. DAROLLE.

A la veille des élections !

Est-ce parce que nous sommes à la veille des élections que l'on commence à s'occuper des questions relatives à la vie chère ?

Dans sa séance de mardi, la Chambre a discuté le projet tendant à réprimer les hausses illicites sur les denrées et les objets de nécessité courante.

D'autre part, des Commissions départementales votent des ordres du jour pour que les pouvoirs publics prennent des décisions contre les spéculateurs.

Pourquoi les pouvoirs publics ont-ils attendu à ce jour pour mettre un frein à la spéculation dont sont victimes les consommateurs ?

Ignoreraient-ils cette spéculation qui sévit sur le pays ?

Hélas ! non ! Mais, comme on l'a dit, mardi, à la Chambre, on n'ose pas toucher aux puissants personnages qui sont à la tête des trusts.

Il y a beau temps que les Conseils Généraux, où les Commissions départementales auraient dû s'intéresser aux questions économiques et prendre la défense des consommateurs.

La Commission de la Haute-Garonne l'a fait : bien tard, quand même. Et cependant, elle aura le mérite d'avoir été la première à demander une politique économique favorable à la masse des consommateurs.

Elle propose notamment : la remise en vigueur de la loi sur les spéculations illicites, appliquée strictement à tous les commerçants ; la création dans chaque département de commissions consultatives qui établiront le prix limite de chaque denrée et marchandise, au delà duquel des poursuites pour spéculations illicites seront exercées ; l'organisation de ventes municipales ; l'affichage des prix de tous les comestibles ; l'interdiction de l'exportation ; le contrôle rigoureux dans toutes les branches du commerce et de l'industrie des prix de vente établis par les grandes firmes ; la taxation de la farine après fixation d'un prix du blé suffisamment rémunérateur pour l'agriculteur et d'un taux de blutage.

En vérité, il est malheureux que nous soyons, encore, réduits à émettre des avis, à voter des ordres du jour, à élever des protestations, à supplier les pouvoirs publics de pren

dre des mesures pour défendre les consommateurs contre les exploités !

Car combien sont-ils ces exploités ? A la Chambre, mardi, il a été dit qu'ils étaient 3 ou 4 qui détenaient le monopole du sucre.

E les fariniers, combien sont-ils ? A peu près autant. Et c'est ce petit groupe de personnes qui tient sous son joug, qui affame tout un pays.

Il est vrai qu'il en a été toujours ainsi quel que soit le Gouvernement : oui, quel que soit le Gouvernement. Les exploités, les gros financiers, les accapareurs de haute marque ont été, toujours, libres de faire leurs opérations.

Qu'on se reporte aux époques où sévissait le ravitaillement, qu'on remonte aux époques même d'avant guerre, jamais les grands spéculateurs n'ont été frappés.

Eh bien, si ce Gouvernement appliquait la motion contre la spéculation déposée par MM. Barthe et de Moro-Giafferri dans la séance de mardi ce serait du nouveau. Le pays applaudirait. Mais aura-t-il le plaisir de le faire ?

Peut-être : parce que nous sommes à la veille des élections !

LOUIS BONNET.

Pour 0,23 centimes

Les administrations aiment bien que leurs comptes soient en règle. Elles sont, à ce point de vue, d'un scrupule exagéré et superflu puisqu'aussi bien, elles provoquent à l'Etat des dépenses inutiles.

C'est ainsi que nous avons sous les yeux une lettre d'avis d'ordonnement de paiement adressée par le ministère de l'Instruction à un fonctionnaire de l'enseignement.

Le ministre s'était aperçu qu'il était dû à celui-ci une somme de 0 fr. 25 centimes !

Comme tout doit se passer en bonne et due forme, le ministère a envoyé la lettre contenant les pièces d'ordonnement au recteur ; celui-ci, à l'inspecteur d'académie, celui-ci au Procureur et celui-ci, à l'intéressé.

Jusqu'au Procureur la lettre était adressée en franchise ; mais pour la faire parvenir à l'intéressé, elle dut être affranchie à 0,25, et comme l'intéressé a dû accusé réception de la lettre et envoyer les pièces d'ordonnement à son chef, il a fallu affranchir de nouveau la lettre à 0,25. Les feuilles de papier officiel, au prix où est le papier, reviennent au moins à 0,25.

Ces sortes d'opérations sont courantes dans l'administration des finances et de l'armée ; mais nous pensions qu'au ministère de l'Instruction publique, on s'inspirait davantage, dans l'application d'un règlement de l'esprit plutôt que de la lettre.

Pour un ordonnancement de 0,25 centimes, en réalité de 0,23 centimes, voilà beaucoup de sous, de papier et de temps de perdu !

Mentionnons, en effet, que ces 0,25 centimes ont une retenue de 2 centimes pour le service de la retraite.

Au surplus, cette somme de 0,25 c. doit être touchée à la Trésorerie du département où résidait précédemment le fonctionnaire, qui devrait faire un déplacement de plusieurs centaines de kilomètres !

L. B.

Postes

M. Louis Rigal, facteur rural à Pélacoy, est nommé à Mauroux.

B. P. M. E.

Le Capitaine chef de service départemental informe les jeunes gens candidats du B. P. M. E. 1^{re} session, que les examens auront lieu à Cahors, caserne Bessières, samedi 15 et dimanche 16 mars.

Rendez-vous le samedi à 7 heures du matin caserne Bessières. Apporter une tenue de sport.

Les commerçants et l'inquisition fiscale

On connaît toutes les tracasseries et vexations que le fisc, appliquant strictement la loi, exerce sur le commerce et l'industrie.

A ce propos, M. Lucien Lheureux, dans *l'Exportateur Français*, formule les judicieuses remarques suivantes :

« En mettant, depuis quelques années, de si lourdes charges fiscales nouvelles sur les épaules déjà courbées du contribuable, nos législateurs avaient eu soin de moins d'éviter un excès de mesures inquisitoriales et vexatoires. Nous avons, nous autres Français, la marotte de la liberté. Nous voulons « consentir » à payer des impôts, mais non pas y être contraints. Les Etats généraux et les Parlements d'autrefois n'ont guère soutenu d'autres luttes. A l'idée qu'un fonctionnaire pourrait mettre le nez dans nos affaires et feuilleter nos livres de comptabilité, nous nous révoltons. Aussi sénateurs et députés avaient-ils accumulé les précautions. Les pilules étaient bien dorées. Et tous les ministres des Finances avaient successivement affirmé à la tribune que les agents du fisc n'outrageraient jamais les droits que leur accordaient les lois.

« Or, l'article 32 de la loi du 31 juillet 1920 bouleverse toutes les mesures de sagesse et de prudence.

« Les commerçants veulent être traités comme tout le monde. Ils ne tiennent pas à être l'objet de la sollicitude et de l'attention spéciales du fisc. Ils demandent à être placés dans le droit commun. Pour cela, il suffit d'abroger l'article 32. »

Nos compatriotes à Paris

Quercynois, Attention ! ! !

Le dimanche 16 mars, à 14 heures, dans les salons du Palais des Fêtes de Paris, 199, rue St-Martin (Métro Etienne-Marcel), la *Grappe du Quercy* donnera une grande fête de Gala qui commencera par une série de danses, suivies d'un grand concert artistique, où se feront entendre les meilleures vedettes parisiennes.

Pendant la fête, défilé et concours de travestis. A ce sujet (qu'on nous pardonne cette indiscretion) nous croyons savoir qu'un de nos fêtés compatriotes sera déguisé en « contribuable », c'est-à-dire, en caleçon de bain ; nul doute qu'il n'obtienne le premier prix.

Malgré l'affluence des fêtes précédentes, les prix restent les mêmes : Sociétaires : 2 fr. Non sociétaires : 3 francs.

Adieu payré Cornobal

Tu tins bas

Et yioù démori

Per mintza lo soupo d'oli.

Le Secrétaire,

R. LABRUNIE.

Enseignement agricole

Post-scolaire

AVIS TRES IMPORTANT

Par décision du 6 mars 1924, M. le Ministre de l'Agriculture a fixé au 16 juin 1924 la date d'ouverture de la session d'examen du Brevet Agricole dans le département du Lot.

Pour être autorisés à subir l'examen, les instituteurs candidats doivent être pourvus :

1° du brevet supérieur ou élémentaire ;

2° du certificat d'aptitude pédagogique.

Ils devront compter au moins trois ans d'exercice dans l'enseignement public.

Les demandes d'inscription devront être établies sur papier timbré et adressées, à la Préfecture du Lot, avant le 15 mai, 1924, dernier délai.

Chaque candidat joindra à sa demande une note faisant connaître :

A. — La date de son admission à l'emploi d'instituteur ;

B. — La durée des diverses fonctions qu'il a occupées dans l'enseignement ;

C. — La copie certifiée des titres, diplômes et certificats ;

D. — Les travaux et ouvrages publiés dont il devra joindre deux exemplaires au dossier de la demande d'inscription.

Pour renseignements complémentaires (notamment pour la nature des épreuves de l'examen) les intéressés sont invités à s'adresser à la Préfecture du Lot, 1^{re} division ou à la Direction des Services Agricoles.

Impôts

sur les bénéfices agricoles

L'Officiel du 11 mars publie les coefficients applicables à la valeur locative des terrains exploités pour la détermination du bénéfice imposable en 1924, tels qu'ils ont été fixés, par nature de culture et par région agricole.

Voici pour la région du Massif-Central dans laquelle le Lot est compris, les coefficients appliqués :

Terre : 1,40.

Près et prairies naturelles, herbagères et pâturages : 2,50.

Vignes : 2,50.

Vergers et cultures fruitières d'arbres et d'arbutus : 3.

Jardins autres que les jardins d'agrément, terrains affectés à la culture maraîchère, florale et d'ornement, pépinières : 2,50.

L'ARROSEUSE AUTOMOBILE

Mercredi 12 mars, à 11 h. 3/4, mérite de rester une date mémorable dans les annales locales. Tous les Cadurciens petits et grands, gros et maigres, qui se trouvaient sur les Boulevards gardèrent jusqu'à leur dernière heure, le souvenir de ce qu'ils ont vu.

Eh ! quoi, donc ? La première sortie officielle de l'arroseuse municipale.

C'est pas grand-chose que ce spectacle-là ; voir de l'eau s'échapper, arroser la terre, c'est banal : eh ! bien, cela fait tout de même quelque chose quand sort des flancs d'une auto blindée, lancée à une bonne allure, une eau claire, limpide, ce pendant que derrière, comme une escorte d'honneur, les gens de la voirie municipale suivaient l'auto, surveillant si les jets d'eau, en éventail, étaient bien réguliers, et mouillaient suffisamment le sol.

Un adjoint in partibus, nous a-t-on dit, présidait à cette expérience d'arrosage en vitesse. Il se serait montré enchanté et ne l'aurait pas caché à un spectateur. Toutefois, il remarqua qu'au moment où l'eau tombait sur le sol, un épais nuage de poussière s'élevait aussitôt.

« Cela prouve, aurait dit l'adjoint in partibus, que le Boulevard est rempli de poussière et qu'il est nécessaire pour tasser cette poussière, de l'arroser de temps à autre. »

Ces paroles si profondes ont été approuvées par le spectateur qui les a entendues.

Enfin, l'arroseuse automobile n'est plus un mythe : elle existe. Il faut espérer qu'elle remplira son rôle avec diligence et dévouement.

L. B.

Une Fête nationale du travail

Nous avions, avant la guerre, une fête nationale : le 14 juillet, anniversaire du jour qui décida du sort social du peuple français.

Est-ce la guerre qui nous a donné le goût des fêtes dites « nationales » ? Est-ce le besoin d'une production accrue qui incite certains à vouloir multiplier les jours de repos ? Tousjours est-il que nous avons aujourd'hui la Fête nationale de Jeanne d'Arc et la Fête nationale de la Victoire en plus de la « Fête nationale » tout court.

Il y a quelques jours, un conseiller municipal de Paris proposait même de déclarer jour férié, en plus des 6 ou 7 jours fériés ou fêtes légales existant actuellement, le 29 février, sans doute parce que cette date ne revient que tous les quatre ans !

Enfin, voici que M. le colonel Girod, député, répondant, dit-il, au vœu unanime des travailleurs, propose d'instituer la « Fête nationale du travail » qu'il faudrait plus justement appeler la Fête nationale des travailleurs (puisque le travail est mis knock-out ce jour-là), vieille connaissance qui revient sur l'eau à la veille du 1^{er} mai et... des élections.

Si cette mesure nous fait faire un pas, comme le croit M. Girod, vers l'apaisement social et l'ère de la parfaite justice, nous l'approuvons. Mais il se pourrait fort bien que le 1^{er} mai étant décrété fête légale, les cégétistes unitaires répondissent en fixant leur fête au 1^{er} avril, histoire d'embêter le gouvernement et les patrons et de pouvoir encore « se compter ».

Société des Etudes du Lot

Séance du 4 Février

Présidence de M. St-MARTY

Sont présents : MM. le Dr Bergougnoux, Palame, Salses, Gobé, Gaingnebot, Daynard, Laubart, Mage, Crudy, Garnier, Teyssonières, Guilhaumon, St Marty, Rigaudières, Bergon, M. Gabriel Feyrel, inspecteur du Crédit foncier à Paris, est admis membre correspondant.

M. St Marty donne connaissance d'une communication de la Société de Géographie de l'Anjou, concernant la fondation d'une Fédération des sociétés de Géographie de France.

M. Guilhaumon signale dans le Bulletin de la Corrèze une étude sur la gendarmerie depuis l'Empire jusqu'à nos jours, où il est question des brigades du H^{er} Quercy.

M. le Dr Bergougnoux signale, de la part de M. Lescat, un article du *Mercur de France* sur la *Marseillaise* et Rouget de Lisle, où il est question d'un citoyen de Cahors, Boulongnié, qui fut après la révolution de 1820, procureur du roi et député, sur la plainte d'un Rouget de Lisle fut incarcéré à Ste-Pélagie, pour une dette de 500 francs.

M. Daynard propose à l'Assemblée d'émouvoir au nom de son frère, l'entrepreneur de l'ancien moulin des Chartreux ne dépare pas le site de la fontaine. Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. le Dr Bergougnoux, a retrouvé dans les archives notariales des renseignements curieux sur les écluses du Lot au XVII^e siècle, et la navigation, très florissante à cette époque qui a aujourd'hui complètement disparu.

Un acte passé chez Valenti, notaire, nous apprend qu'en 1674, on construisait l'écluse du moulin de Coty et on réparait la chaussée de Douelle.

En 1690, un acte du notaire Saurazac, passé entre Pierre Papon, architecte à Cahors au nom de son frère, l'entrepreneur de deux entretiens de la rivière du Lot, bailli à Antoine Lacoste et Guillaume Despeyroux, de Pradinos, l'écluse de Merceus, avec un gage de 24 livres par an, à charge par eux d'entretenir l'écluse en bon état et de faire passer les bateaux.

Deux actes du même genre baillent, l'un au nom de St-Georges, l'écluse qui s'y trouve encore et qui fut donc construite vers 1690, et l'autre à Guillaume Rennie, bailli de Vire, l'écluse de Grimard, près Duravel.

M. St-Marty donne lecture d'un intéressant travail sur l'éclairage public à Cahors à travers les siècles.

Durant tout le moyen-âge, le couvre-feu sonnait à 10 heures du soir, l'éclairage des rues la nuit fut inconnu. Seuls les consuls, les gens d'armes, à l'occasion de fêtes et cérémonies traditionnelles ou de rondes nocturnes, s'éclairaient à l'aide de flambeaux de cire jaune, ainsi qu'en témoignent les livres des dépenses municipales.

Les premières lanternes font leur apparition, vers 1762 car l'intendant de la généralité de Montauban, l'écuyer, devait généralement à cette époque « Nos pères ignoraient de convertir le jour en nuit et la nuit en jour. »

On trouve sur les registres municipaux en 1762, une dépense de 1.000 livres pour l'entretien des lanternes, en 1788, de 2.100 livres. Les lanternes sont alors d'un usage courant. Les voisins doivent placer la bougie de cire entière, bien allumée, dans la lanterne, à 6 h. du soir et la laisser au moyen d'une corde à l'extrémité d'une potence en bois, chaque soir des 18 nuits, du semestre d'hiver qui ne sont pas éclairées par la lune. Le réverbère, inauguré en France pour l'éclairage des villes, en 1769 constitue un véritable progrès.

En 1790, on crée à Cahors 6 réverbères, un au Portail Garrel, quatre sur la grande Place et le dernier sur la place des Petites-Boucheries. Chaque fois qu'un événement important se produisait, la Municipalité ordonnait une illumination générale. C'est ainsi qu'on illumina au passage des 36 malheureux accusés de Perpignan, qui devaient être massacrés quelques jours plus tard à Orléans.

Les lanternes devinrent également les auxiliaires de l'ordre.

En 1792, la fourniture de la lumière est adjugée au sieur Soules et les années suivantes, cette adjudication ne trouva preneur, que lorsque la municipalité s'engagea à fournir le suif, fort rare à cette époque.

En mai 1800, la nouvelle Municipalité, avec Lagarde, fait l'achat de nouveaux réverbères à huile, pour lesquels on commande à Toulouse des mèches spéciales.

Le 1^{er} mai 1800, en prévision d'une nouvelle adjudication, on dresse un cahier des charges, pour l'entrepreneur qui devra prendre à sa charge l'entretien des appareils, sauf accident imprévu, fournir l'éclairage de 15 lanternes et 54 réverbères moyennant 2.000 francs pour ces derniers et 4.350 francs pour les premiers.

L'éclairage, prévu pendant 14 nuits, est prolongé en 1812, de 36 nuits.

En 1813, il y a 145 lanternes et 66 réverbères.

En 1846, l'éclairage au gaz commence à faire son apparition et son coût varie de 5.000 à 8.000 francs par an.

Société de pisciculture du Lot

La commission spéciale chargée de la répartition du produit des jeux au Ministère de l'Agriculture a accordé à la Société de Pisciculture du Lot une subvention de 750 fr., en vue de l'aider à poursuivre les œuvres ou travaux intéressant la pisciculture, pendant l'année 1924.

Le livret de prévoyance agricole

Le « Journal Officiel » publie un décret dont le but est de régler l'application de la loi du 23 décembre dernier, qui a créé le livret de prévoyance agricole.

En voici les principales dispositions :

Le livret de prévoyance agricole a pour objet de faciliter à la fois la constitution d'une rente viagère et l'assurance d'un capital en cas de décès ou en cas de vie et de constater les versements faits à cet effet par les intéressés dans les caisses de crédit agricole mutuel.

Les demandes de livret sont établies sur des formules préparées par l'Office national du Crédit agricole et remises aux intéressés par les caisses de Crédit agricole mutuel. Les demandes de livret et les versements reçus par les caisses locales de Crédit agricole mutuel sont transmis le jour même aux caisses régionales, auxquelles ces caisses locales sont respectivement affiliées.

Les caisses régionales transmettent immédiatement à l'Office national du crédit agricole les demandes de livret et les versements qu'elles reçoivent, soit directement, soit par l'intermédiaire des caisses locales de Crédit agricole mutuel.

Une affaire de dénonciation

Voici les renseignements suivants sur cette affaire dont nous avons parlé dans le *Journal du Lot* de samedi.

L'enquête ouverte sur cette affaire, déjà compliquée, a révélé de nouveaux détails, motivant de nouvelles inculpations.

La bonne renvoyée et dénoncée est une demoiselle Hélène Devanceau, âgée de 31 ans, employée au restaurant Bousquet, rue Jean-Baptiste-Delpech, aujourd'hui géré par Mme Laromiguière.

Cette dernière accuse son ancienne fille de service de l'avoir volée dans les circonstances suivantes :

Certain jour de foire, la maîtresse d'hôtel étant sortie pour se rendre au marché, négligea d'emporter la clef de sa chambre, qu'elle laissa dans une poche de son tablier.

A son retour, la clef en question avait disparu et la chambre de Mme Laromiguière avait été visitée.

Une somme de 200 francs avait été soustraite, ainsi qu'un certain nombre de tickets de pain délivrés par un boulanger à sa clientèle.

Mlle Devanceau se défend d'avoir dérobé quoi que ce soit, mais il est établi qu'un des bons de pain a été présenté au boulanger par elle.

Ce fait paraîtrait significatif si la demoiselle que l'on accuse n'avait une explication d'ailleurs plausible à lui opposer.

Les faits reprochés à la maîtresse d'hôtel sont autrement sérieux, d'ailleurs.

D'après les dires de son accusatrice, l'hôtelière aurait pratiqué l'avortement d'une fille de 17 ans, de nationalité espagnole.

Interrogée, cette jeune fille déclare que la dame Laromiguière lui aurait seulement, et sur sa demande, fait absorber du café additionné d'un produit inoffensif mais répété, dans la pharmacopée populaire, pour être un sûr remède pour débarrasser les filles d'une maternité qu'elles n'ont pas souhaitée.

D'après certains renseignements parvenus à la justice, il en serait autrement et l'intervention de la maîtresse aurait été moins inoffensive.

Au surplus, la jeune fille dut recevoir, à la suite de cette intervention, les soins d'un médecin de notre ville. Celui-ci, naturellement, ne peut être appelé en témoignage, puisqu'il tenu par le secret professionnel.

La dame Laromiguière oppose à sa dénonciation un démenti formel et catégorique et ce sera au magistrat instructeur à établir où se trouve la vérité.

Disons que l'hôtelière suspectée a déjà défrayé la chronique des tribunaux à l'occasion d'un procès en cour d'assises, où elle comparait sous l'accusation de tentative d'empoisonnement sur la personne de son mari.

Le jury écarta ce chef d'accusation et ne retint que la question subsidiaire d'usage de produit nocif.

L'accusée fut condamnée à une peine de trois ans d'emprisonnement.

A la suite de l'enquête ouverte par M. le commissaire de police de Cahors, il semble démontré que la tenancière de cet hôtel louait à l'heure et à la nuit des chambres à des mineurs.

Une enquête est ouverte sur ce nouveau délit. Elle pourrait bien conclure à une inculpation pour excitation habituelle de mineurs à la débauche.

A la suite de cette enquête, le Commissaire de police a procédé à l'arrestation de la femme Laromiguière pour excitation de mineurs à la débauche, pour avoir employé des bonnes et les avoir livrées à la prostitution et pour avoir aidé à l'avortement d'une jeune espagnole, nommée Maria Martinez, 17 ans, demeurant rue du Petit-Mot.

La police a procédé également à l'arrestation de la femme Devanceau, pour vol et pour avortement, et de la jeune espagnole, pour complicité d'avortement.

L'affaire ne s'arrêtera probablement pas là : on croit que d'autres arrestations auront lieu.

Office départemental des Pupilles de la Nation du Lot

Aux élections de dimanche prochain, 16 mars, des délégués à l'Office Départemental des Pupilles de la Nation, Mme Bénédicte, institutrice à Luzech, et M. Chambon, instituteur à Soturac, tous deux délégués sortants, posent à nouveau leur candidature.

L'inspection médicale des établissements d'enseignement

Les ministres de l'Hygiène et de l'Instruction publique ont adressé aux préfets une circulaire leur recommandant d'étendre et d'intensifier l'inspection médicale des établissements d'enseignement. Il est désirable, dit la circulaire, que l'on s'applique à réaliser ces perfectionnements avec le minimum de frais, grâce à une entente entre les autorités et les collectivités et à une coordination des ressources et des bonnes volontés. Le ministre de l'Hygiène, notamment, recommande d'utiliser les organes et les collaborateurs qui dépendent de lui (inspecteurs départementaux et directeurs des bureaux d'hygiène). Le ministre de l'Instruction publique rappelle qu'il accorde des subventions aux départements et aux communes qui font des sacrifices en faveur de l'inspection médicale scolaire. Après avoir abordé les questions délicates du choix des médecins et de leur rémunération, le document précise qu'il faut faire œuvre sérieuse et durable et non œuvre en façade, prévoir au cours de chaque année un nombre suffisant de visites scrupuleusement faites, faciliter la tâche du médecin en lui assurant la collaboration d'assistantes scolaires d'hygiène et par l'établissement de fiches individuelles, secrètes, qui seront à la disposition du seul médecin inspecteur.

Accident du travail

Un ouvrier électricien de l'usine à gaz et électricité de Cahors, Joseph Bordier, âgé de 44 ans, demeurant, 1, rue du Gaz, étant en service de nuit à la station électrique, rentra à son domicile, lorsqu'il tomba devant une fosse et se fit une contusion au pied gauche, suivie d'enflure de la jambe. M. le docteur Malbec, appelé à lui donner des soins, a déclaré qu'un repos de vingt-cinq jours lui était nécessaire.

Aux militaires fils de famille de cinq enfants

Les militaires sous les drapeaux qui demandent à bénéficier des dispositions de l'article 2 de la loi de recrutement, concernant la réduction du service actif à un an, accordée à l'un des fils d'une famille de cinq enfants et plus, doivent produire un certificat de vie, collectif si possible, et une copie du livret de famille, certifiée par le maire.

En ce qui concerne la première pièce, c'est-à-dire le certificat de vie, les intéressés arrivent assez facilement à se la procurer ; il n'en est pas toujours de même en ce qui concerne la copie du livret de famille, appelé aussi livret de mariage.

Depuis bientôt trois mois, que les corps ont invité les bénéficiaires de l'article 2 à se procurer la copie de ce livret, quelques-uns d'entre eux seulement ont produit la pièce demandée ; les autres n'ont fourni qu'une copie de l'acte de mariage ou un extrait du livret de famille ne mentionnant que le mariage des ascendants et omettant la naissance de tous les enfants issus de ce mariage.

La production de cette pièce étant indispensable, il est à craindre qu'au moment de la libération du deuxième contingent en mai prochain, tous les intéressés ne puissent être libérés, faute d'avoir produit les documents nécessaires.

Postes et Télégraphes

AVIS

Adjudication d'une entreprise de transport de dépêches

Le 12 avril 1924, à 14 heures du soir, il sera procédé, en séance publique, à Cahors, rue des Cadourcs, à exécuter à pied de St-Denis-lès-Martel-gare à St-Denis-lès-Martel-bureau.

Les personnes qui désirent prendre part à cette adjudication, doivent en faire la demande par écrit au Directeur des Postes et des Télégraphes, à Cahors, avant le 27 mars 1924.

Elles devront joindre à leur demande une pièce établissant leur nationalité (carte d'électeur, livret militaire, etc...). Elles peuvent prendre connaissance du cahier des charges à la Direction des Postes et des Télégraphes, à Cahors et aux bureaux des Postes et des Télégraphes à St-Denis-lès-Martel.

Chronique des Théâtres

Soirée de Gala

Samedi prochain, 15 mars, à l'occasion du Congrès de la Confédération nationale des Planteurs de Tabac, une soirée de gala aura lieu au Théâtre Municipal, avec le concours de :

M. Lapeyre, 1^{er} basse chantante de l'Opéra,

M. Lychardos, ténor du Capitole de Toulouse,

M. Renardy, 1^{er} comique trial du Capitole,

Mlle Picard, chanteuse du Capitole, dans *Le Châlet*, opéra-comique

en 1 acte d'Adam, avec le concours de l'Orchestre Symphonique.

Un grand concert vocal et instrumental par tous les artistes de la troupe constituera la seconde partie de cette brillante soirée.

Tournée Ch. BARET

La célèbre danseuse NATACHA TROCHANOWA et

M. Jean Herbé-Baret, Violoniste du Conservatoire de Paris

1^{er} Prix du Conservatoire de Paris

M. Jacques Serres, Violoncelliste

Prix d'excellence du Conservatoire de Paris

Prix Musica à l'unanimité

et Mlle Hélène Label, Cantatrice

1^{er} Prix du Conservatoire de Paris du Trianon-Lyrique

C'est un grand succès ! Plusieurs théâtres de villes importantes ont déjà réclame une seconde représentation. Rien n'est plus charmant, plus artiste, de meilleur goût que ce concert de la Trouhanowa, et c'est avec enthousiasme et respect à la fois que le public applaudit la fin de la représentation.

Tout à tour, sur des musiques soignées, choisies de Chopin, Schubert, Saint-Saëns, Grieg, etc., la danseuse traduit, étonnamment que peuvent éveiller en son âme d'artiste tous ces airs rythmés et émus.

Lauzés

Nécrologie. — Dans la nuit de samedi à dimanche est décédée à Lauzés, Madame Fourcade, mère de M. Pitois, commis de culture dans notre commune, chez qui M. et Mme Fourcade, se trouvaient depuis quelques mois, leur état de santé les ayant obligés à abandonner Castelnaud-Montrater, où ils ont exercé pendant de longues années, la profession de couturiers-tailleurs.

Sénaillac-Lauzés

Nos sangliers. — Malgré les nombreuses battues opérées souvent dans notre région, les sangliers continuent à pulluler, causant un grave préjudice à nos braves propriétaires. Un propriétaire va rarement au champ sans voir un ou plusieurs de ces indésirables.

Limogne

Conférence sur la tuberculose. — Dimanche 9 mars, à 16 heures, M. Bénézé, professeur de philosophie au lycée Gambetta de Cahors, accompagné de M. l'inspecteur de l'assistance publique, a fait une conférence, à la mairie, sur la tuberculose.

M. le docteur Roger Couderc, maire de Limogne, a présenté le distingué conférencier, en termes excellents ; il a esquissé en quelques mots, un tableau émouvant des souffrances physiques et morales occasionnées par cette terrible maladie ; puis, il a donné la parole à M. Bénézé qui a donné à ses auditeurs de très bons conseils pour éviter la contagion et pour lutter contre le mal, quand on n'a pu l'éviter.

L'auditoire, très nombreux, a été captivé pendant près de deux heures par la parole chaude et persuasive de l'éloquent délégué du comité départemental d'hygiène.

Nous remercions chaleureusement M. Bénézé et les organisateurs de cette conférence qui portera ses fruits, au nom de la population de Limogne.

Le Comité départemental d'hygiène sociale se fait un devoir et un plaisir de remercier toutes les personnes qui ont bien voulu aider la tâche des organisateurs, en particulier le docteur Couderc, hôte des plus aimables et toute sa gratitude va également aux nombreuses personnes qui, généreusement ont fourni à la quête faite après la conférence.

Dispensaires antituberculeux : A Cahors : siège (Ancien Evêché, rue Joachim Murat) ; A Figeac : siège (Hôpital) ; A Gourdon : siège (Ancien Presbytère St-Pierre).

Consultations gratuites les mercredi et samedi de chaque semaine à 10 heures du matin.

Mauroux

La foire. — Le temps magnifique de ces jours-ci a nu à notre foire de mars qui n'a pas eu son importance habituelle. Beaucoup de cultivateurs étaient en effet retenus chez eux par les travaux de printemps.

Néanmoins le marché aux bœufs était assez bien pourvu de bêtes à cornes. La hausse du bétail persiste et a une tendance à s'accroître. Voici les cours pratiqués :

Bœufs, de 3.500 à 4.000 fr. ; vaches d'attelage, de 4.000 à 5.000 fr. ; bœufs de gros travail, de 5.000 à 6.000 francs.

Electricité. — M. le Préfet du Lot a transmis, avec avis favorable, au Ministère de l'Agriculture, service du génie rural, la demande d'étude d'un projet d'électrification formulée par le Conseil Municipal de Mauroux.

En villégiature. — Mme et M. de Robert de Garris sont arrivés de Paris

dimanche dernier pour villégiaturer quelque temps dans la propriété de Saby qu'ils ont achetée récemment à M. Salamagne.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Commission des Fêtes. — La Commission des Fêtes du Conseil Municipal réunie le 10 mars 1924 invite MM. les Commerçants et MM. les représentants de la Presse à se concerter en vue de la création d'un Comité d'organisation pour la préparation des fêtes de mai.

Il serait nécessaire qu'à une date assez rapprochée vers le 20 mars, le Conseil Municipal fût mis au courant des intentions du Comité qui sera constitué à cet effet.

Les délégués des Commerçants et de la Presse s'entendront ensuite avec la Commission des Fêtes du Conseil Municipal.

Une déviation défectueuse. — Lundi matin, deux voitures se croisant dans la rue Gambetta, l'une d'elles, pour se ranger en bordure du trottoir, est venue donner de l'arrière dans une des glaces de l'Épicerie Parisienne et la brisée.

Il n'y a pas eu d'accident de personne, mais seulement des dégâts matériels importants.

Cinéma des Jeunes. — Programme du dimanche 16 mars : La Marine Française (2^e épisode) ; Les aventures de la petite Willy (1^{er} partie) ; La Fauvette du Moulin (3^e épisode) ; Extra Comique.

Bédouer-Boussac

Les sangliers. — Dimanche 9 courant, la société « Le Saint-Hubert » de Bédouer-Boussac, a fait une sortie avec ses membres à 6 heures du matin et après une courte battue deux sangliers ont été découverts par les chiens de la Société ; après une vive chasse, ils ont été abattus, l'un par M. Lafabrie, de Bédouer et l'autre par M. Capus Elie, de Boussac.

Nous adressons nos félicitations à ces adroits chasseurs, car c'est le 5^e animal abattu depuis le 1^{er} janvier par notre petite Société.

Depuis trois ans que cette Société existe, elle a détruit tant par ses propres moyens qu'avec le concours du dévoué lieutenant de loutellerie M. Lagasque de Figeac, une quarantaine de sangliers.

Latronquière

Foire-concours. — Notre foire du 10 mars a eu une grande importance. Beaucoup de bestiaux sur le champ de foire et beaucoup d'acheteurs.

Voici les cours : Vaches de harnais suitées, 3.500 à 4.200 fr. ; bœufs, de 3.400 à 4.350 fr. ; bœuvillons, 950 à 1.200 fr. ; pores gras, 280 à 305 fr. les 50 kilos, poids vif ; porc nourrais, de 250 à 280 francs pièce ; petits pores, de 110 à 200 francs par pièce, suivant grosseur et qualité ; œufs, 4 fr. la douzaine.

Concours de veaux de lait et de boucherie. — Le champ de foire était bien approvisionné en veaux.

Les cours furent les suivants : Veaux de lait, 5 fr. à 5,50 le kilo ; veaux de boucherie, de 6 fr. à 6,50 le kilo.

1^{er} prix : Estival, à St-Médard, 50 fr. ; 2^e Rouquette, à Laurettes, 40 fr. ; 3^e Jibel, à Gorses, 30 fr. ; 4^e Bardet, à Sénaillac, 20 fr. ; 5^e Boussac, à Clarie-Laurettes, 10 fr.

St-Céré

Accident. — Lundi dernier, dans la soirée, M. Izorche, concierge de la mairie, et afficheur municipal, a glissé de l'échelle sur laquelle il se trouvait pour décrocher des affiches sur toile, place de la République.

En tombant M. Izorche s'est fracturé la cheville du pied droit.

Cet accident l'obligera à garder la chambre pendant deux ou trois mois.

La foire. — La foire du premier lundi de la Mi-Carême a eu, cette année, son importance habituelle. Les cours, en général, ont eu une tendance à la hausse. Les bœufs de

travail ont valu 3.500 à 4.500 fr. ; les vaches laitières, 2.800 à 3.700 fr. ; les taurillons d'élevage, 800 à 1.200 francs, le tout, la paire ; les veaux de lait se sont vendus 5 fr. le kilo ; les porcelets ont varié de 150 à 240 francs pièce, suivant grosseur et qualité.

A la halle, le blé s'est vendu 65 fr. ; le maïs, 60 fr. ; le sarrasin, 50 fr. ; l'avoine, 35 à 37 fr. ; les pommes de terre, 38 et 40 fr., le tout le sac de 80 litres.

Poules et poulets, 7 et 8 fr. ; beurre, 15 fr., le tout le kilo ; œufs, 4,50 la douzaine.

Jardinage abondant et plants divers, le tout très cher.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Le Concours agricole du Comice. — Nos lecteurs ont pu lire, dans notre compte rendu du Conseil municipal de Gourdon, paru mardi, qu'une subvention de 300 francs avait été votée, pour l'organisation du prochain Concours agricole qui aura lieu au mois de septembre prochain à Gourdon.

Le Comice, récemment créé, a l'intention d'organiser, à cette occasion, un Concours différent de ceux des années précédentes qui laissaient, il faut le reconnaître, un peu à désirer à tous les points de vue.

Toutes les dispositions utiles seront soigneusement prises en temps voulu pour que cette fête agricole ait toute l'ampleur désirable et présente un sérieux intérêt.

Nous recommandons aux agriculteurs qui auraient négligé de se faire inscrire de ne pas manquer de le faire. Ils y ont tout intérêt.

Tout le monde sait que le Comice de Gourdon est biné avec celui du canton de St-Germain. Les agriculteurs de ces deux cantons seront donc plus particulièrement invités à participer à ce tournoi agricole.

Une somme de 2.000 francs, au moins, sera distribuée ce jour-là aux diverses catégories d'exposants.

Nous souhaitons que tous les propriétaires de ces deux régions viennent recevoir ce jour-là les récompenses qu'ils auront méritées et prouver à tous qu'un véritable progrès a été accompli.

Une grande et saine émulation ne peut que résulter d'une semblable exposition, où chacun ne manquera pas d'amener ce qu'il a de mieux dans sa propriété. La vie ne cessant d'augmenter, il est indispensable de s'ingénier à produire davantage et à meilleur marché, si on veut ne pas sombrer.

Incendie de bois. — Vers 15 heures on pouvait apercevoir, mercredi soir, une épaisse fumée et des flammes dans la direction du château de Mont-Marsis.

Renseignements pris, c'était le bois de Mont-Marsis, près Gourdon, qui brûlait.

Les dégâts sont peu importants et on suppose que le foyer d'incendie est dû à l'imprudence.

Tribunal correctionnel. — A l'audience de mardi dernier ont comparu : Dhont Georges, 23 ans, Fournié Marie, 26 ans, Young Mathieu, 26 ans, et Fallone Philomène, 23 ans, nomades qui, stationnant à la Croix d'Orsal, s'étaient pris de querelle dans la nuit du 7 mars, et s'étaient portés réciproquement des coups. Ils ont été condamnés à 2 jours de prison chacun, mais Dhont Georges et Fournié Marie qui n'avaient pas de casier judiciaire ont bénéficié du sursis.

Etat-civil du mois de Février 1924. — Naissances : Pierre-Fernand Sylvestre, à Bajou ; Georges-Lucien Denis, avenue Cavaignac ; Rémy-René Bédoué, à Laborie des Monges ; André Georges Capy, à Malepique ; Jeanne-Paule-Marie de Peretti della Rocca, boulevard de la sous-préfecture ; Claude-François-Lucien Sauvage, rue de la République ; Marcelle-Georgette-Gineste, avenue Cavaignac ; Raymond-Elise Mabru, à Vèzes ; Camille-Pierre-Armand Lacombe à Prouillac.

Mariages. — Victor-Jean-Marie Bergouinioux, ingénieur civil, 26 ans à Gramat (Lot) et Jeanne Herr, sans profession, 25 ans, à Gourdon ; Henri Combe, 28 ans, tailleur d'habits, à

Gourdon et Noël Bourret, sans profession, 26 ans, à Gourdon ; Pierre-René Néant, 22 ans, représentant de commerce, à Nérac (Lot-et-Garonne) et Léontine-Marie Loubière, sans profession 23 ans, à Gourdon ; Louis-Alphonse Cassan, 24 ans, cultivateur, à Payrignac et Antonia-Alice Laborie, 18 ans, cultivatrice, à Gourdon ; Edmond Méry, 31 ans, cultivateur, à Gourdon et Hortense Planacassagne, sans profession, 26 ans, à Gourdon ; Noël Jouve, 22 ans, cultivateur à Rouffilhac et Rose-Fernande Mazet, sans profession, 21 ans, à Gourdon ; Léon Pugnet, 23 ans, cultivateur, à Gourdon et Germaine Sylvestre, 24 ans, sans profession, à Gourdon.

Décès. — Pierre Delpy, sans profession, 69 ans, hôpital ; Louis-Jean Salvat, cultivateur, 81 ans, à Lalbenac ; Jean Courtiol, sans profession, 85 ans, rue Molinié-Montagne ; Elisabeth Malleville, sans profession, 88 ans, hôpital ; Jules-Pierre Serre, propriétaire, 58 ans, avenue Gambetta ; Jean Pignaniol, cultivateur 57 ans, rue Pont de Rode ; Antoine Boi cordonnier, 73 ans, avenue Cavaignac ; Pierre Chambon, sans profession, 74 ans, hôpital ; Pierre Faure, cultivateur, 79 ans à Prouillac.

Salviac

Nos compatriotes. — M. Boyer d'Agén notre excellent compatriote et ami vient de faire paraître à la librairie Alphonse Lemerre à Paris, un volume de la série ayant pour titre « Au pays de Salviac ».

Ce livre sera, nul n'en saurait douter, très apprécié par l'élite intellectuelle.

M. Boyer d'Agén a dans une langue imagée reproduit tous les états d'âme du poète agénaï ; ceux qui ne peuvent lire Salviac dans sa langue natale apprécieront comme il convient le livre de notre compatriote qui n'est pas comme on le pourrait croire une traduction servile. Cet ouvrage est appelé à un grand succès.

M. Firmin Cabanes, de Salviac, fondé de pouvoirs à la Banque franco-Roumaine Marmorosh Blach et Cie à Paris vient de faire tirer à 5.000 exemplaires un traité de Bourse et de Banque, dont on dit le plus grand bien dans les milieux financiers.

A nos éminents compatriotes, nos bien sincères félicitations.

Syndicat des planteurs de tabac. — La réunion du syndicat des planteurs de tabac a eu lieu dimanche 9 mars, à 10 heures du matin, à la mairie de Salviac. Les planteurs étaient assez nombreux.

Le bureau a désigné plusieurs planteurs pour représenter la commune de Salviac au Congrès de Cahors ; MM. le docteur Cambornac, Villars, Dantony, Vaissière, etc., furent nommés.

Il est à présumer que vu le peu d'éloignement des assises du congrès, de nombreux planteurs auront à cœur de se rendre à Cahors.

En se retirant, les membres du syndicat ont reçu leurs permis de culture du tabac pour l'année 1924 ; ces permis leur sont distribués tous les jours au secrétariat de la mairie, de 9 heures à 12 heures.

Souillac

Foire. — Notre foire du premier lundi de carême, favorisée par le beau temps, a eu une grande importance. Voici les principaux cours pratiqués :

Marché aux bestiaux : bœufs de boucherie, 190 à 200 fr. les 50 kilos ; bœufs d'attelage, 3.500 à 3.600 fr. ; bœuvillons, 1.800 à 3.500 fr. ; vaches de travail, 3.200 à 4.000 fr., le tout la paire ; pores gras, 280 à 310 fr. les 50 kilos ; petits pores de 2 à 3 mois, 180 à 200 fr. pièce ; moutons 170 à 200 fr. pièce.

Marché à la volaille : œufs, 4 fr. à 4,50 la douzaine ; poulets, 4,50 le demi-kilo ; lapins, 2 fr. le demi-kilo.

En général, bonne foire pour le commerce local, Prochaine foire le 12 mars.

On demande un gérant à la Coopérative Quercynoise Rue Nationale, à CAHORS

S'adresser au Bureau du Journal

Dernière heure

LA CRISE DU FRANC

Notre devise remonte!

Mercredi, un gros mouvement de baisse s'est produit, à la Bourse, sur les changes étrangers.

La livre qui, la veille était cotée 115 fr., est tombée à 105.

Le dollar, ce son côté, est passé de 27,18 à 24,78.

Des crédits en livres nous seraient accordés

Suivant le Morning Post, la Banque de France aurait obtenu des banques anglaises un crédit d'environ cinq millions de livres en bons à trois mois garanti par la banque, ainsi que par des Bons de la Défense. Ces bons seraient renouvelables trois fois.

Un crédit de 100 millions de dollars à la Banque de France

Une information de New-York à l'Express Telegraph annonce qu'un syndicat de banques américaines à la tête duquel se trouve la maison J.P. Morgan, vient d'accorder à la Banque de France un crédit de 100 millions de dollars.

Ce crédit, accordé pour une année, jouirait de certaines garanties spéciales.

Dans les milieux financiers on estime que ce crédit s'ajoutant à celui accordé par Londres, aura le plus heureux effet pour la reprise du franc sur les différentes places.

DÉPÊCHES

Paris, 12 h. 7.

A la Chambre

La Chambre a continué ce matin la discussion du projet de loi concernant l'exploitation du service maritime postal entre le Havre et New-York, projet tendant à augmenter de 7 à 21 millions le montant des subventions accordées à la Compagnie Générale Transatlantique.

M. Bouisson a combattu le projet.

EN ALLEMAGNE

La dissolution du Reichstag

Le Reichstag sera probablement dissous cet après-midi.

Les milieux parlementaires de Berlin croient que les nouvelles élections n'auront pas lieu avant le milieu de mai.

Des bagarres à Berlin

Des bagarres sanglantes se sont produites hier soir à Berlin entre des communistes et des membres de l'Association Bismark.

La police dut intervenir. Elle arrêta deux meneurs communistes et plusieurs membres de l'Association Bismark.

On compte plusieurs blessés de part et d'autre, dont deux grièvement.

MAISON LASVÈNES

10, Rue Maréchal-Foch, CAHORS

La plus importante Maison Spéciale du Vêtement

POUR HOMMES, DAMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

TOUJOURS LES PLUS BEAUX VÊTEMENTS

AUX MEILLEURS PRIX

PRIX FIXE (R. C. 912, Cahors)

INVINCIBLE CHARME

PAR DANIEL LESUEUR

« Navancez pas, » leur cria-t-elle. « Écoutez-moi. »

« Ils avaient aperçu l'arme. Le jeune voulait s'élever. Mais le vieux par un instinct de prudence, le retint. »

« Voyons, » dit-il, « tu vois bien que monsieur veut nous parler. »

« Monsieur ! » ce gars en blouse que j'étais. Il faut croire que ma voix et mon regard ne lui semblaient pas très fraternels. »

« Écoutez, » prononçai-je avec toute la force et la sincérité d'intonation que je pus, « ma vie est trop en danger pour que j'épargne les vôtres. Je suis un officier français. J'ai tué le Prussien à qui, misérablement vous êtes ! vous avez livré votre maison et la femme qui l'habitait. D'un instant à l'autre, les siens peuvent venir, et s'ils trouvent le cadavre, ils vous brûleront dans votre baraque. Arrangez-vous donc pour le faire disparaître. Vous avez le temps. On ne sait sans doute pas cet homme ici, et la rivière est voisine. Votre cheval est parti avec votre car-

riole. Que vous les retrouviez ou non, vous recevrez, si vous n'essayez pas de me traahir, bien au delà de leur valeur. Mais maintenant rentrez sans m'approcher... ou je tire. »

« Ah ! bon Dieu, de bon Dieu, de bon Dieu ! » gémissait le vieux paysan.

« Le jeune ne disait rien. Il roulait des yeux pleins d'un effarement stupide, comme un bœuf sous le marteau qui va l'assommer. »

« Tous deux se dirigèrent vers la maison, se retournant à chaque pas, avec crainte, vers le petit canon d'acier qui suivait leurs mouvements et brillait dans la nuit. »

« Quant ils eurent refermé la porte sur eux, je me lançai dans la campagne. »

Il y eut un silence. Mme de Ribeyran frissonnait. A la fin elle murmura : « Et ELLE ?... la malheureuse... quand elle se révéla ?... »

« Je ne sais... Quand je revis Cadier, je ne lui demandai aucun récit et il ne tenta pas de m'en faire. Il me révéla seulement que l'officier prussien avait épouvé Charlotte en lui démontrant qu'il connaissait notre identité, notre retraite, elle crut qu'il pouvait nous faire immédiatement passer par les armes si elle refusait de lui céder. La pauvre femme avait représenté à Cadier cet être atroce alternative. »

« Les yeux de Pauline ruisselèrent. — Ah ! l'infortunée !... » dit-elle, « je ne lui en veux plus d'avoir été aimée par vous. »

« Je l'aimais encore, » reprit M. de Ribeyran. « mais de quel amour empoisonné, de quelle passion tortionnaire, qui nous martyrisait l'un et l'autre ! Je restai plusieurs mois sans la revoir, non pour la punir de son malheur, mais parce qu'étant parvenu à rejoindre l'armée de la Loire, je ne pouvais songer qu'à mon devoir de soldat. Pourtant elle ne fut jamais loin de moi. Elle me suivait encore. Elle courait encore les routes, sanglantes, » n'ayant plus à risquer que sa vie, et souhaitant ardemment de la perdre ! Ainsi nous échangeâmes des nouvelles, que souvent Cadier transmettait en une étape de galop. »

« La dernière fois qu'il joua son rôle de messager, il revint très sombre. Je crus Charlotte malade. Mon fidèle soldat ne voulut rien me dire. Peu après, je la revis enfin, et je compris. Le crime ne subsistait pas seulement dans un affreux souvenir. Elle le portait vivant dans son sein !... »

« Tristes semaines, celles qui précéderent la naissance de Jean. Blessé pour la seconde fois, d'une blessure moins grave mais plus longue à guérir, je m'enfermai dans la solitude avec cette pauvre femme. Qui s'inquiétait de nous ? Mon père, dont le château était occupé par l'ennemi, trop âgé pour combattre, s'était retiré dans une propriété que nous possédions en Suisse. Charlotte se trouvait rejetée par sa famille. Le drame de nos âmes se dé-

roulait donc entre nous seuls. Pourtant comme ma triste compagne se sentait mourir, comme elle pensait ne pas survivre à la naissance de son enfant, elle m'avait fait promettre d'appeler son frère pour qu'elle se réconciliât avec lui et lui dit adieu. »

« Elle mit au monde un fils. Je vois encore ses yeux s'illuminer lorsqu'on le lui apporta. « Un fils ! » répétait-elle avec une sombre joie. Elle fit sortir le médecin et la garde. « Tu ne l'abandonneras pas ? » me demanda-t-elle. « Son père est mort de la main et sa mère meurt par amour pour toi. » Je m'engageai à l'élever. « Jure-moi, » supplia-t-elle avec exaltation, « que tu en feras un soldat français ! » Je dus le lui jurer sur la mémoire de ma mère. Elle ajouta : « Et tu lui cacheras à lui-même, tu cacheras à tous l'horreur de sa naissance ! »

« Ce dernier vœu, je n'eus pas le temps d'y répondre, car elle perdit connaissance et mourut presque aussitôt. Son frère, qui arriva trop tard, et que je ne vis pas, eut la persuasion que j'étais le père de l'enfant. Toutes les preuves morales la confirmaient pour lui, puisque moi, l'ami, je m'étais tenu au chevet de sa sœur jusqu'à la dernière minute et que je me chargeais du petit être. J'appris la mort de cet homme quelques années plus tard. J'ignorais qu'il eût une fille. C'est elle qui a fait des démarches auprès de Jean, qui lui a révélé ce qu'elle croit elle-même, ce qui est si vrai-

semblable que, sans le témoignage de Cadier, il me serait absolument impossible d'établir le contraire. »

« Quelle situation !... » murmura Pauline.

« Oui, quelle situation ! Elle n'a qu'une issue, permettant d'assurer notre repos à tous, et même — si les morts nous voient — le repos de la pauvre morte. »

Cette issue, Mme de Ribeyran l'entrevoit tout à coup, car elle eut un sursaut de saisissement.

« Puis-je, » reprit le marquis, dire à ce garçon d'honneur, à ce loyal officier, qu'il a dans ses veines le sang de nos pères ennemis, que l'instant qu'on lui a lancée frappait juste ? Puis-je payer le dévouement de la mère en livrant au fils le secret de son horrible affront ? C'est tellement impossible que savez-vous ce que j'ai fait déjà ? J'ai — en jouant sur les mots, c'est vrai, et avec une espèce de restriction mentale — affirmé devant mes officiers qu'il est aussi bon Français qu'eux mêmes. J'entendais : par le cœur et la large part des dévouements, qui semblent dominer dans son hérédité. Mais irai-je le désillusionner si cruellement ? Et Odette... songez-vous à Odette ? Comprenez-vous pourquoi je préférerais la voir morte ou enseveli dans un couvent que de la donner au fils de... Ah !... le comprenez-vous maintenant ? Vous représentez-vous ce que vos instances et les siennes m'ont fait souffrir ? Et j'ai le pouvoir de placer entre

L'Italie et les Soviets

M. Jureneff, ambassadeur des Soviets auprès du gouvernement italien est arrivé hier soir à Rome. Il remettra samedi ses lettres de créance au roi.

Aux Etats-Unis

Le Président Coolidge a refusé de gracier Edward Rumeley, ce sujet américain qui, avec de l'argent allemand, avait acheté le New-York Mail pendant la guerre pour faire de la propagande allemande.

Une nouvelle montée importante du franc

Ce matin à onze heures trente la livre cotait 99,85 et le dollar 23,31.

AVIS

La Cie des Chemins de Fer d'Orléans recherche des Ouvriers électriciens. Envoyer demandes au Dépôt de Cahors (Lot).

A Vendre à Cahors et en bordure d'Avenue

PLUSIEURS PARCELLES DE JARDIN LIBRES DE SUITE

Pour tous renseignements et traiter s'adresser J. DELLARD, Cabinet Immobilier, rue Joffre, à CAHORS, seul chargé de la vente. (R. C. C. 1662)

On demande Courtier pour Assurances

Accidents, incendies, vie, grêle vol, mortalité bétail BONNES CONDITIONS S'adresser au Bureau du Journal

MACHINES A TRICOTER

toutes largeurs et jauges. Prix de fabrication. Aiguilles. Catalogue gratuit LAINES toutes nuances, Échantillon gratis. LA LABORIEUSE, 10, quai d'Orléans NANTES.

R. C. — Nantes, 768 B.

A Vendre

Camionnette FORD 600 kilos, très bon moteur, état de marche parfait, conviendrait pour boucher, épicer, etc. Prix : 4.500 francs. S'adresser : Rucho Méridionale, 19, rue Foch, CAHORS.

TRICOTEUSES rondes et rectilignes

toutes largeurs et jauges. Laine, coton, fil. Prix de gros. Cat. échantillons gratuits. LA LABORIEUSE, 35, Cours Pasteur, BORDEAUX.

Marché de La Villette

10 mars 1924

Table with columns: ESPÈCES, ENTRÉES, RENVOI, and PRIX PAR 1/2 KIL. (Les pores se cote au 1/2 kilo, poids vif). Rows include Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs.

OBSERVATIONS. — Vente très difficile sur toutes les marchandises.

Bibliographie

Vient de paraître :

Chez JOUVE et Cie, Editeurs
15, Rue Racine, PARIS
Souscription de M. le Président de la République

PREMIERS POEMES

par
P. M. LEGOUT et R. PIGNERES
PRIX : 7 francs.
En vente à la Librairie LOUIS
Boulevard Gambetta - CAHORS

LES ANNALES

Toujours intéressant et varié, le numéro des *Annales* de cette semaine publie de curieux souvenirs du poète François Fabié sur les funérailles de Lamartine ; une page de Jean Nesmy sur « les Charbonniers en Forêt » la suite de *Théâtre des Bêtes*, de Rachilde, et de *Théodora*, de Victorien Sardou ; un portrait d'Henry de Montherlant, par André Lang ; une amusante fantaisie de Francisque Sarcey sur les domestiques, et dix autres articles signés Yvonne Sarcey, Paul Bourget, Abel Hermant, etc., ainsi qu'une étude de Léon Plée sur le salon des Humoristes. En vente partout : 0,75.

TRICOT A LA MAIN
Bonneterie pour Dames et Enfants
Mme V^e DEMARS
69, boulevard Gambetta

ETUDE

DE
M^r François SÉGUY
Licencié en Droit
Avoué à Cahors, rue St-Pierre

EXTRAIT

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Première instance de Cahors, le dix novembre mil neuf cent vingt-trois, enregistré et signifié à partie et à personne au profit de Monsieur PRADIÉ Léon contre Madame Marie NEUHAUSLER,
Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux à la requête et au profit du mari.

Pour extrait :

F. SÉGUY.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

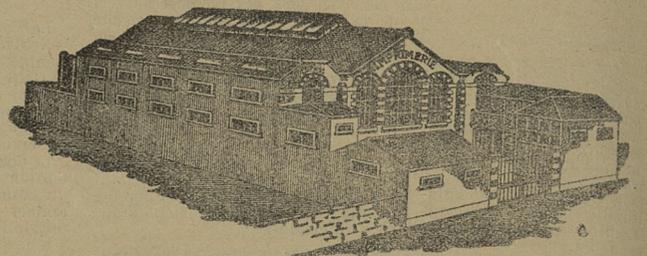
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



LA MODE PRATIQUE

le Journal vraiment moderne et pratique de la Femme et de la Maison.

Un An 25 fr. Chaque N^o de 6 fr. 50 Le N^o contient : 0,50

Un Bon-Prime de 1 fr. à échanger contre des produits alimentaires de première marque.

Avec les patrons de la Mode Pratique, vous ferez toutes vos robes.

LA MODE PRATIQUE

rapporte 100 fois ce qu'elle coûte.

79, Bd St-Germain, PARIS. R. C. Seine, 50539

HORAIRE DES AUTOBUS

Ligne de Cahors-Castelnaud	
Départ de Cahors	17 00
Sept-Ponts	17 15
Le Montat	17 25
Embr. Terry	17 30
Granéjous	17 35
L'Hospitalet	17 40
Pern	17 50
Boyer	18 00
Malmousque	18 10
Vitarelles	18 20
Arrivée à Castelnaud	18 30
Ligne de Castelnaud-Cazes-Mondenard	
Départ de Castelnaud	18 30
Thézels (embr.)	18 40
St-Aureil	18 50
Sauveterre (embr.)	19 »
Molières-Saux (d°)	19 10
Saux	19 25
Trijous (embr.)	19 30
Cazillac	19 40
Arrivée à Cazes-Mondenard	20 »
Ligne de Cazes-Mondenard-Castelnaud	
Dép. de Cazes-Mondenard (1)	6 30
Cazillac	6 45
Tréjous	6 50
Saux	7 »
Molières-Saux (r.)	7 20
Sauveterre	7 30
St-Aureil	7 45
Thézels	7 50
Arrivée à Castelnaud	8 »
Ligne de Castelnaud-Cahors	
Départ de Castelnaud	8 00
Vitarelles	8 15
Malmousque	8 25
Boyer	8 30
Pern	8 40
L'hospitalet	8 45
Granéjous	8 50
Embr. Terry	8 55
Le Montat	9 00
Sept-Ponts	9 15
Arrivée à Cahors	9 30
Ligne de Molières à Castelnaud	
Dép. de Molières	15 »
La Briq.	15 10
St-Privat	15 20
Mombel	15 30
Divillac	15 35
Russac	15 40
Ar. à Castelnaud	15 50
Ligne de Castelnaud à Lalbenque-Gare	
Dép. de Castelnaud	6 30 16 10
Flaugnac	6 40 16 20
Caniez	6 45 16 30
St-P.-Lab.	6 55 16 35
Rescouf	7 05 16 45
Fontanes	7 15 16 55
Ar. Lalbenque	7 30 17 10
Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnaud	
Dép. Lalb. (g.)	8 15 18 30
Fontanes	8 25 18 40
Rescouf	8 35 18 50
St-P.-Lab.	8 45 19 »
Caniez	8 50 19 5
Flaugnac	9 10 19 15
Arrivée Castelnaud	9 15 19 30
Ligne de Castelnaud à Molières	
Départ de Castelnaud	9 30
Russac	9 40
Divillac	9 45
Mombel	9 55
St-Privat	10 »
La Briqueterie	10 10
Arrivée à Molières	10 15
Service supplémentaire les jours de foire à Castelnaud	
Départ de Cahors	8 »
Sept-Ponts	8 15
Le Montat	8 25
Terry	8 30
Granéjous	8 35
L'Hospitalet	8 40
Pern	8 50
Boyer	9 »
Malmousque	9 10
Départ de Vitarelles	9 20

Arrivée à Castelnaud	9 30
Départ de Castelnaud	16 30
Vitarelles	16 45
Malmousque	16 55
Boyer	17 »
Pern	17 10
L'Hospitalet	17 15
Granéjous	17 20
Terry	17 25
Le Montat	17 30
Sept-Ponts	17 45
Arrivée à Cahors	18 »
Ligne de Cahors à Lauzerte	
Départ de Cahors	16 00
Embr. r. Nat.	16 10
Lascabanes	16 30
Quatre-Routes	16 50
Saint-Cyprien	17 05
St-Laurent (M.)	17 15
Montlauzun	17 20
Les Granges	17 25
St-Fort	17 30
Auléry	17 45
Arrivée à Lauzerte (P.)	18 »
Ligne de Lauzerte à Cahors	
Départ de Lauzerte	9 15
Auléry	9 35
St-Fort	9 45
Les Granges	9 50
Montlau (em.)	10 »
St-Laurent-Lol.	10 10
St-Cyprien	10 20
Quatre-Routes	10 25
Lascabanes	10 30
Labast-Marnhac	11 »
Embr. r. Nat.	11 10
Arrivée à Cahors	11 30
Ligne de Cahors à Montcuq-Lauzerte	
Dép. Cahors	6 45 17 15
Em. r. nat.	6 55 17 25
Em. r. Tresp.	7 10 17 40
Le Cluzel	7 15 17 45
Villesèque	7 25 17 55
St-Martial	7 30 18 05
St-Pant.	7 35 18 15
Bagat	7 40 18 20
St-Daunès	7 50 18 30
Montcuq	8 5 18 45
St-Croix	8 15 »
Lebreil	8 20 »
Caminel	8 25 »
St-Juliette	8 30 »
Bouloc	8 35 »
Auléry	8 45 »
Arr. Lauzerte	9 »
Ligne de Lauzerte-Montcuq-Cahors	
Dép. Lauzerte	18 5
Auléry (embr.)	18 10
Bouloc (d°)	18 20
St-Juliette (d°)	18 25
Caminel (d°)	18 30
Lebreil (d°)	18 35
St-Croix (d°)	18 40
Montcuq	7 » 18 45
St-Daunès	7 10 18 50
Bagat	7 20 18 55
St-Pant.	7 25 19 »
St-Martial	7 35 19 5
Villesèque	7 50 19 10
Le Cluzel	8 05 19 20
Em. Tresp.	8 10 19 30
Embr. r. nat.	8 20 19 40
Arr. Cahors	8 30 20 5
Ligne de Libos-Puy-l'Evêque-Montcuq	
Départ de Libos (gare)	8 05
Fumel	8 15
Montayral	8 25
Mauroux	8 45
Lacapelle-Cab.	9 »
Arrivée à Puy-l'Evêque	9 15
Ligne de Puy-l'Evêque (1)	
Départ de Puy-l'Evêque	10 15
Floressas	10 20
Sérignac	10 25
St-Matrè	10 40
Belmontet	10 55
Arrivée à Montcuq	11 20
Ligne de Montcuq-Puy-l'Evêque-Libos	
Départ de Montcuq	14 30
Belmontet	14 55
St-Matrè	15 15

Départ de Sérignac	15 30
Départ de Floressas	15 35
Arrivée à Puy-l'Evêque	15 50
Départ de Puy-l'Evêque (1)	16 20
Lacapelle-Cab.	16 40
Mauroux	16 55
Montayral	17 15
Fumel	17 30
Arrivée à Libos	17 45
Ligne de Cahors à Limogne	
Départ de Cahors	18 30
Départ d'Arcambal	16 45
Rossignol	17 10
Le Peuplier	17 25
Concois	17 40
Escamps	17 55
Bach	18 15
Varaire	18 30
Arrivée à Limogne	19 »
Ligne de Concois à Limogne	
Départ de Concois	16 »
Arrivée à Limogne	16 25
Ligne de Limogne	
Départ Limogne	7 40 16 30
Cénévières	8 16 50
Arrivée St-Martin	8 10 17 »
Ligne de Saint-Martin-Labouval	
Départ St-Martin	9 20 20 10
Cénévières	9 30 20 15
Arrivée à Limogne	10 » 20 50
Ligne de Limogne à Concois	
Départ de Limogne	10 5
Arrivée à Concois	10 35
Ligne de Limogne à Cahors	
Départ de Limogne	7 00
Varaire	7 15
Bach	7 30
Escamps	7 45
Concois	8 15
Le Peuplier	8 25
Rossignol	8 40
Arcambal	9 05
Arrivée à Cahors	9 30
Ligne de Labastide-Murat à Cahors	
Départ de Labastide-Murat	8 35
Soulomès	8 45
Canic (poteau)	8 50
Saint-Cernin	8 55
Lauzès	9 10
Vers	9 40
Savanac	9 50
La Madeleine	10 00
Larroque	10 10
Arrivée à Cahors	10 30
Ligne de Cahors à Labastide	
Départ de Cahors	16 15
Larroque	16 25
Lamadeleine	16 30
Savanac	16 35
Vers	16 40
Lauzès	17 30
Saint-Cernin	17 50
Canic (poteau)	18 00
Soulomès	18 05
Arrivée à Labastide-Murat	18 30
Ligne de St-Céré à St-Projet	
Départ de Saint-Céré	4 30
St-Jean	4 35
St-Médard	4 40
Bogou	4 50
Boutel	5 »
Mayrinhac	5 10
Le Pontet	5 15
Lapergue	5 25
Gramat	5 50
Péchaud	6 15
Le Bastit	6 20
Carluet (embr.)	6 25
E. de Fontanes	6 30
Goudou	6 40
Arrivée à Labastide	6 50
Ligne de Labastide-Murat à Labastide-Murat	
Départ de Labastide	7 30
Montfaucou	7 40
Sérignac	7 45
Carr. de Ginouillac	7 50
Peyrebrune	8 »
St-Projet	8 10
Ligne de St-Projet à St-Céré	
Départ de St-Projet	16 40
Peyrebrune	16 45
Carr. de Ginouillac	16 50
Sérignac	16 55
Montfaucou	17 10

Arrivée à Labastide	17 30
Départ de Labastide	18 40
Goudou	18 45
E. de Fontanes	18 50
Carluet (embr.)	18 55
Le Bastit	19 5
Péchaud	19 10
Gramat (A.)	19 30
Gramat (D.)	20 25
Lapergue	20 40
Le Pontet	20 50
Mayrinhac	20 55
Boutel	21 05
Bagou (Croix)	21 15
St-Médard (d°)	21 25
St-Jean (d°)	21 35
Arrivée à St-Céré	21 50
Ligne Figeac-Saint-Céré	
Départ de Figeac	16 00
Planioles	16 15
Cambrur	16 25
Fons	16 40
Issepts	16 55
Le Bourg	17 15
Lacapelle	17 30
Anglars	17 40
Aynac	18 20
La Gineste	18 40
Arrivée à St-Céré	19 00
Ligne de Saint-Céré à Figeac	
Départ de St-Céré	7 15
La Gineste	7 30
Aynac	7 50
Anglars	8 20
Lacapelle	8 30
Le Bourg	8 50
Yssepts	9 05
Fons	9 20
Cambrur	9 30
Planioles	9 45
Arrivée à Figeac	10 00
Ligne de Bagnac à Saint-Céré	
Départ de Bagnac	20 »
La Curade	20 25
Le Mazers	20 35
Terres-Rouges	20 45
Le Sers	20 55
Croix de Malte	21 05
Le Dental	21 15
Arrivée à Latronquière	21 35
Ligne de Latronquière (cor.)	
Départ de Latronquière (cor.)	10 45
Sénaillac (cor.)	11 10
Vaqué	11 15
La Madeleine	11 25
Sousceyrac (cor.)	11 45
Alzac	11 55
Le Faugas	12 05
Rougié	12 15
Frayssinhes	12 25
Siramon	12 35
Arrivée à St-Céré (cor.)	12 40
Ligne de Saint-Céré à Bagnac (1)	
Départ de St-Céré	15 45
Siramon	15 50
Frayssinhes (cor.)	16 05
Rougié	16 20
Le Faugas	16 30
Alzac	16 40
Sousceyrac (cor.)	16 55
La Madeleine	17 15
Vaqué	17 20
Sénaillac (cor.)	17 30
Arrivée à Latronquière (cor.)	17 50
Ligne de Latronquière (cor.)	
Départ de Latronquière (cor.)	9 50
Le Dental	10 05
Croix de Malte	10 10
Le Sers (cor.)	10 20
Terres-Rouges	10 30
Le Mazers	10 40
La Curade	10 50
Arrivée à Bagnac	11 20
Ligne de Bagnac à Saint-Céré	
Arrivée à Bagnac	11 20
Ligne de Lacapelle-Marival à Labastide-Murat	
Départ de Lacapelle	5 30
Le Bourg	5 40
Arrivée à Assier	6 »
Ligne de Assier	
Départ d'Assier	